



PRÉFET DU CHER

Direction départementale
des Territoires



affiché en mairie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision des plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) de la Loire Vals de Givry et du Bec d'Allier, Val de la Charité, Val de Léré-Bannay dans le département du Cher

Par arrêté n° 2017-1-1609 du 28 décembre 2017, une enquête publique, sur le projet susvisé, d'une durée de 37 jours, est prescrite du **lundi 29 janvier 2018 (9 heures) au mardi 6 mars 2018 (16 heures 30)**.

La commission d'enquête est composée de M. Joseph CROS, ingénieur militaire en retraite (président) et de MM. Jean-Marie RAYNAL, conservateur honoraire des hypothèques en retraite et Dominique FROIDEFOND, conseiller agricole en retraite (membres titulaires). En cas d'empêchement de M. Joseph CROS, la présidence sera assurée par M. Jean-Marie RAYNAL, premier membre titulaire de la commission.

Le dossier est consultable :

- sur support papier et en version dématérialisée avec mise à disposition d'un poste informatique, au siège de l'enquête, à la direction départementale des Territoires (DDT) du Cher, aux jours et heures habituels d'ouverture, 6 place de la Pyrotechnie, 18000 BOURGES ;
- sur support papier, dans les mairies des communes concernées, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sous forme numérique sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations :

- sur les registres à disposition dans chacun des lieux d'enquêtes,
- par courrier adressé au siège de l'enquête : DDT du Cher, M. le président de la commission d'enquête - révision PPRi de la Loire, 6 place de la Pyrotechnie - 18019 BOURGES Cedex,
- à l'adresse électronique suivante : revision-ppri-loire@mail.registre-numerique.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : www.registre-numerique.fr/revision-PPRi-Loire ou via le site IDE : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Les correspondances écrites seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont : Argenvières, Bannay, Beffes, Belleville-sur-Loire, Boulleret, La Chapelle-Montlinard, Couargues, Cours-les-Barres, Cuffy, Herry, Jouet-sur-l'Aubois, Léré, Marseilles-lès-Aubigny, Ménétréol-sous-Sancerre, Saint-Bouize, Saint-Léger-Le-Petit, Saint-Satur, Sancerre, Sury-Près-Léré et Thauvenay.

L'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans chacun des lieux d'enquête aux dates et horaires suivants :

| Dates | Heures des permanences | Lieux |
|---------------------------------|-------------------------------|--|
| Lundi 29 janvier 2018 | 9h00-11h00 | DDT – Bourges (Direction départementale des Territoires) |
| | 9h00-12h00 | Mairie de Cuffy |
| | 9h00-12h00 | Mairie de Jouet-sur-L'Aubois |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Beffes |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Marseilles-les-Aubigny |
| Mardi 6 février 2018 | 9h00-12h00 | Mairie de Sancerre |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Saint-Léger-le-Petit |
| Samedi 10 février 2018 | 9h00-12h00 | Mairie de Saint-Bouize |
| | 9h00-12h00 | Mairie de Thauvenay |
| Jeudi 15 février 2018 | 14h00-17h00 | Mairie d' Argenvières |
| | 14h00-17h00 | Mairie de La Chapelle-Montlinard |
| Vendredi 16 février 2018 | 14h00-16h00 | DDT – Bourges |
| Jeudi 22 février 2018 | 14h00-17h00 | Mairie de Bannay |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Saint-Satur |
| Mercredi 28 février | 9h00-12h00 | Mairie de Herry |
| | 9h00-12h00 | Mairie de Couargues |
| Vendredi 2 mars 2018 | 9h00-12h00 | Mairie de Boulleret |
| | 9h00-12h00 | Mairie de Sury-Près-Léré |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Belleville-sur-Loire |
| | 14h00-17h00 | Mairie de Léré |
| Mardi 6 mars 2018 | 14h00-16h30 | DDT – Bourges |
| | 13h30-16h30 | Mairie de Cours-les-Barres |
| | 13h30-16h30 | Mairie de Ménétréol-sous-Sancerre |

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies des communes concernées, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et sur internet à l'adresse suivante : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Des informations peuvent être demandées à la préfecture du Cher – DDT du Cher, service environnement et risques, 6 place de la Pyrotechnie – 18019 BOURGES Cedex – tel : 02 34 34 62 31.

Au terme de l'enquête publique, et au vu du rapport, des conclusions et des avis de la commission d'enquête, la préfète du Cher pourra décider d'approuver la révision des PPRi de la Loire, par arrêté préfectoral.

Bourges, le 5 janvier 2018

Pour la préfète,
la directrice départementale

Signé

Gaëlle LEJOSNE